



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 20 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt décembre à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. André SAUZEDE.

Date de convocation : 13 décembre 2019

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 15

Nombre de procurations : 3

Nombre de voix : 18

Etaient présents : Mme Marie-Christine Bouvier, M. Jacky Clavairolle, M. Alex Dumas, Mme Christiane Exbrayat, M. Alain Héraud, M. Michel Jean, Mme Julie Jouve, Mme Danielle Lambert-Manent, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Ghislaine Monroig, Mme Françoise Panafieu, M. André Sauzède, Mme Martine Villeneuve, Mme Janet Zaragoza.

Absents excusés :

Mme Karine Bellosguardo

Mme Dominique Boch

Mme Jocelyne Bonnet-Carbonell

Mme Tania Charalambous

M. Gilles Jouve a donné procuration à Mme Julie Jouve

Mme Véronique Leruste

M. Jérôme Mercadé

M. Jean-Thierry Picandet a donné procuration à M. Alain Héraud

Mme Christelle Piesset

M. Vincent Rieutor

Mme Elsa Seigneur a donné procuration à Mme Martine Villeneuve

M. Grégory Théron

Mme Danièle Trabuc

M. Alexandre Trouillard

Secrétaire de séance : M. Michel Jean

DEL2019_088 Cession d'une partie du chemin rural lieu-dit de Couyran

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération du 25 février 2019 par laquelle le conseil municipal s'est prononcé pour la cession du chemin rural au lieu-dit de Couyran pour sa partie qui longe la parcelle de monsieur Cabaud, d'une surface approximative de 371 m², pour un montant total de 1 000,00 €, au profit de monsieur Cabaud.

La SAS « Notaires Vaunage » chargée de la réalisation de l'acte authentique a informé les services de la commune que ce n'était plus monsieur Cabaud qui se portait acquéreur mais la SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole) domaine de la Pierre Ecrite.

Aussi, il convient d'annuler la délibération n° DEL2019_012 du 25 février 2019 et de délibérer à nouveau pour une vente au profit de la SCEA domaine de la Pierre Ecrite.

Vu la délibération du 26 novembre 2018 qui portait sur l'approbation du rapport du commissaire enquêteur et par laquelle la désaffectation du chemin rural au lieu-dit de Couyran pour sa partie qui longe la parcelle de monsieur Cabaud a été votée,

Vu l'estimation par le Service des domaines d'un montant de 500 € en date du 28 janvier 2019 (annexe n°2),

Vu la proposition d'achat d'un montant de 1000 € par la SCEA domaine de la Pierre Ecrite,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la cession du chemin rural au lieu-dit de Couyran pour sa partie qui longe la parcelle de monsieur Cabaud, d'une surface approximative de 371 m², pour un montant total de 1 000,00 €, au profit de la SCEA domaine de la Pierre Ecrite.
- De dire que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Présents	15
Procurations	03
Nombre de voix	18
Pour	18
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

